

Les enjeux de la formation à la conduite

Permis B

1. Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences nécessaires pour conduire un véhicule automobile de manière **autonome, responsable et en sécurité**.

Elle vise à :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

La formation s'appuie sur le **REMC – Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne**.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui nécessite l'acquisition de connaissances, de compétences techniques et d'un comportement responsable.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des accidents de la route. La formation vise donc à réduire ces risques en développant :

- la maîtrise du véhicule
- la capacité d'analyse des situations
- l'anticipation des dangers
- le respect des règles du Code de la route
- une conduite responsable et citoyenne

La formation sensibilise également les élèves aux enjeux :

- **de sécurité routière**
 - **de responsabilité individuelle**
 - **d'insertion sociale et professionnelle**
 - **de respect de l'environnement**
 - **de partage de la route avec les autres usagers**
-

3. Public concerné

Auto-école Dyna'Conduite – SARL au capital de 10 000 €

SIRET : 942 176 413 00014 – N° d'agrément : E25 054 00070

La formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir le **permis de conduire de catégorie B**.

Elle peut être suivie dans le cadre :

- d'une formation traditionnelle
 - de la conduite accompagnée (AAC)
 - de la conduite supervisée
-

4. Prérequis

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- être âgé de **16 ans minimum pour l'inscription**
 - être âgé de **17 ans minimum pour l'examen du permis**
 - être titulaire de l'**ASSR2 ou ASR** pour les personnes nées après 1988
 - disposer d'un **dossier administratif validé par l'ANTS (NEPH)**
 - satisfaire aux conditions médicales requises si nécessaire
-

5. Durée de la formation

La durée de la formation varie selon les besoins et les capacités de l'élève.

Elle comprend :

- une formation théorique (Code de la route)
- une formation pratique comprenant **au minimum 20 heures de conduite obligatoires** pour le permis B et **au minimum 13 heures de conduite obligatoires** pour le permis B76 boîte automatique

Une **évaluation de départ** permet d'estimer le nombre d'heures nécessaires.

6. Moyens pédagogiques et techniques

La formation est dispensée par des **enseignants de la conduite diplômés et titulaires de l'autorisation d'enseigner**.

Les moyens pédagogiques comprennent :

- véhicules à double commande
- supports pédagogiques et livrets d'apprentissage
- plateforme d'entraînement au Code de la route
- supports numériques et vidéos pédagogiques
- suivi pédagogique individualisé

7. Déroulement de la formation pratique

La formation pratique est structurée autour de **quatre compétences principales du REMC** :

Compétence 1 : Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul

- connaissance des commandes
- démarrage et arrêt du véhicule
- maniement du volant
- maîtrise de la trajectoire

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- respect de la signalisation
- adaptation de la vitesse
- gestion des intersections
- circulation en agglomération et hors agglomération

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route

- conduite de nuit
- circulation dense
- dépassements
- partage de la route avec les usagers vulnérables

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- anticipation des situations
- conduite écologique
- gestion des risques
- préparation à l'examen pratique

8. Modalités d'évaluation

Les compétences sont évaluées tout au long de la formation :

Auto-école Dyna'Conduite – SARL au capital de 10 000 €

SIRET : 942 176 413 00014 – N° d'agrément : E25 054 00070

- suivi pédagogique individuel
- évaluation continue des compétences
- bilan de progression

Une **évaluation finale** permet de déterminer si l'élève est prêt à se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

9. La formation est validée par :

- la réussite à l'épreuve théorique générale (Code)
- la réussite à l'épreuve pratique du permis de conduire

Ces épreuves sont organisées par l'État.

10. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'auto-école étudie chaque situation individuelle afin d'adapter la formation si nécessaire et orienter vers les organismes ou structures spécialisées lorsque cela est requis.